



PAS'partout

Du 9 septembre 2020

Au sommaire :

- CHSCT : faites vos fiches !
- Lettre ouverte à la DASEN ... sur la fin du paritarisme
- le PAS, adhérer ;
- communiqué intersyndical sur la rentrée (*très complet !*)

CHSCT : faites vos fiches !

Comme vous le savez, les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail sont sur le point de disparaître. Ils ont déjà été fusionnés avec les CE dans le privé. Or, ils étaient les seuls moyens d'exercer une pression pour que les problèmes de sécurité soient réellement traités.

Pour agir, le CHSCT a besoin que nous remplissions des fiches SST. En effet, au moment du déconfinement, les représentants des personnels siégeant avaient beau faire remonter les problèmes, ils ne recevaient que des réponses orales polies ! TOUTE FICHE FAIT L'OBJET D'UNE RÉPONSE ÉCRITE ! Chaque fois qu'une fiche est traitée, la DSDEN pose un acte, quel qu'il soit. Certains IEN ont été rappelés à l'ordre. Il ne faut donc pas hésiter, attendre, tergiverser. On peut faire une fiche SST quand un IEN nous envoie des mails le week-end ; faire une fiche pour l'équipement insuffisant en masques (20 lavages = 20 demie-journées = 10 jours de classe !)...

Lettre ouverte à Madame la Directrice des Services de l'Éducation Nationale de l'Isère

Madame la Directrice des Services de l'Éducation Nationale,

Alors que s'est tenue le 1^{er} juillet la première CAPD depuis longtemps, voire très longtemps, nous voulons vous soumettre le questionnement suivant :

Nos délégués du personnel ainsi que les autres membres de la commission ont été élus à la suite des élections professionnelles qui se sont tenues il y a 18 mois.

Ils ont été choisis par les électeurs pour exercer un mandat qui jusqu'alors s'exerçait dans le cadre d'une parité afin de traiter de questions importantes pour les conditions de travail et le déroulement de la carrière des enseignants.

Pour cela, des rendez-vous fréquents, commissions paritaires, groupes de travail, permettaient d'échanger sur des sujets importants comme : la formation continue, l'entrée dans le métier, la condition des directeurs, celle des remplaçants, l'ASH, et de traiter de façon régulière les opérations du mouvement, les promotions, les inscriptions sur listes d'aptitudes, les congés formations, les demandes de temps partiels, les entrées et sorties du département (ineat et exeat)...

Ces réunions permettaient aux organisations syndicales et aux délégués du personnel d'être pleinement informés et de pouvoir à leur tour jouer leur rôle auprès des personnels, de tous les personnels.

Le paritarisme, mis à mal par la loi de transformation de la Fonction Publique, ne servait pas qu'à connaître le point de vue des organisations syndicales ni à garantir un minimum de transparence. Le paritarisme permettait aussi aux délégués du personnel d'entendre les arguments de l'administration, en terme d'intérêts du service, et de trouver ensemble un juste équilibre... chose qu'il nous est arrivé de connaître avant 2008, plus rarement depuis, plus du tout aujourd'hui, où on ne conçoit plus une expression des intérêts des personnels qu'au moyen d'un recours contentieux.

La loi de la transformation de la fonction publique a ainsi balayé un fragile équilibre que nous nous efforcions de maintenir ensemble. Désormais, c'est par une application que l'on doit contacter la division des ressources humaines. Certes il est prévu le recours à un délégué du personnel (en cochant une case !) mais comme les délégués n'ont plus accès aux informations, leur rôle est fortement réduit et se résume à un accompagnement, une simple présence...

Aussi voici notre question : la déléguée titulaire du PAS 38 a manifesté, pour des raisons personnelles et professionnelles, son souhait de démissionner de son mandat. Notre déléguée suppléante sera en congé également une partie de l'année prochaine.

Est-il encore utile, dans ces conditions, de désigner un titulaire et un remplaçant sachant que nos réunions sont aussi espacées, et qu'elles ne servent désormais que de chambre d'enregistrement, qu'elles ne font plus l'objet de PV officiels dignes de ce nom, relus, complétés, validés par les participants et diffusés dans des délais... raisonnables (rappelons que la loi prévoit la communication des PV dans le mois qui suit ladite réunion) ?

Bien sûr nous n'attendons pas de vous une réponse ; nous souhaitons juste vous alerter sur la vacuité de ce que sont devenues les réunions paritaires, à l'image de celle à laquelle nous avons participé le 1^{er} juillet dernier.

Grenoble le 8 Juillet 2020

Le PAS 38 UDAS

Bulletin d'adhésion

Il est **ici** !

Et en pièce jointe à ce PAS'partout.

Combien ça coûte ? Facile... 1/4 de votre indice.

Par exemple, à l'indice 400 c'est 100€. A l'indice 500, ça fait 125€.

Adhérer, pour quoi faire ?

Certes, nous pouvons à titre personnel nous contenter d'eau fraîche, (quoique) mais les imprimeurs, oui, ceux-là même qui impriment nos géniales publications, ainsi que La Poste, qui les achemine jusque dans les écoles ou dans les boîtes à lettres de nos adhérents les plus éloignés, ont des goûts plus variés (et bien plus dispendieux).

Aussi, pour continuer à diffuser notre prose et pour cotiser à l'UDAS, il nous faut des pépettes.

Rappelons que si vous avez la chance de payer des impôts, l'Etat vous remboursera les deux tiers de votre cotisation, et cela même si vous êtes déjà protégé par le bouclier fiscal ou si vous émergez à l'ISF !

Ainsi, chaque année, vous recevrez un reçu fiscal vous exonérant de 65 % du montant de votre adhésion. Retour ligne automatique

Et même si vous ne payez pas d'impôt, vous pourrez bénéficier du versement des deux tiers de votre cotisation sous forme d'un crédit d'impôt. Retour ligne automatique

Le paiement en plusieurs versements est toujours possible.

Communiqué de presse intersyndical

Le COVID révélateur et accélérateur des dysfonctionnements dans l'Education nationale : une rentrée scolaire dans des conditions inacceptables !

Communiqué de presse

Nos organisations syndicales dénoncent une rentrée scolaire 2020 qui brille par l'absence de moyens à la hauteur des enjeux sanitaires et sociaux :

- **Un protocole sanitaire établi en urgence** à 5 jours de la rentrée des classes et très assoupli alors que la circulation du virus s'accélère à nouveau ;
- Aucune information diffusée à ce jour pour les **conditions de travail des personnels vulnérables** dans la Fonction Publique ;
- Des **masques rendus obligatoires** à partir du collège pour les élèves... mais non fournis et donc **à la charge des familles** ;
- Des **fréquences de nettoyage et désinfection réduites** car il manque de postes d'agents ;
- Des **classes surchargées** en raison des nombreuses suppressions de postes et une **distanciation impossible** à respecter dans certains lieux clos ;
- **Pas de création de postes supplémentaires** pour permettre aux élèves de rattraper le retard accumulé durant le confinement ;
- **Des directeurs-rices d'école et des chef-fes d'établissement éloigné-es du cœur de leur métier pour devenir des courroies de transmission et des gestionnaires en urgence d'application de protocoles du jour pour le lendemain ;**

- **des personnels nerveusement éprouvés** car ils doivent prévoir de multiples plans A, B ou C, se plier à des consignes de dernières minutes et appliquer en urgence des protocoles à géométrie variable ce qui empêche le travail d'organisation d'une rentrée pédagogique sereine.

- **Un seul dispositif à partir de septembre pour lutter contre les inégalités scolaires creusées par le confinement** : « Devoirs Faits », en collège, fondé sur le volontariat des familles et des heures supplémentaires pour divers intervenant-es parfois extérieur-es à l'établissement. Dans les écoles et les lycées : rien !

- Aucune place d'accueil supplémentaire n'a été financée en **lycée professionnel** dans les filières fléchées comme prioritaires (tourisme, industrie, soin et santé à la personne...). Aucune création dans les métiers de la transition écologique !

- **Une partie des enseignements** d'Éducation physique, d'Arts plastiques et d'Éducation musicale **externalisés aux collectivités territoriales avec le dispositif 2S2C** (Sport, Santé, Culture, Civisme).

- **Des évaluations nationales à visée purement statistique** sorties du contexte de la classe, qui risquent de générer beaucoup de stress chez les élèves et leur famille, imposées sans véritable moyens pour remédier aux difficultés des élèves et pour travailler en effectifs allégés.

En conséquence,

Nous demandons pour cette rentrée :

- **des postes supplémentaires** pour toutes les catégories de personnels pour permettre un allègement des effectifs dans les classes, la mise en place d'heures d'aide pour les élèves, et la meilleure prise en charge des élèves dans des conditions d'exercice correctes pour les personnels ;

- **la garantie de la disponibilité des masques** pour les personnels, et leur gratuité pour les élèves ;

Nous appelons tous les personnels, lorsqu'ils l'estiment nécessaire, à **se saisir de leur devoir d'alerte, si besoin de leur droit de retrait, et à renseigner les fiches du registre Santé et Sécurité au travail** et à se réunir pour établir la liste de leurs revendications.

La crise sanitaire a fait la preuve de l'importance pour la population de disposer de Services publics de qualité, dont celui de l'Éducation nationale. Il est donc urgent de leur redonner toute leur place en stoppant les politiques destructrices menées depuis des années et en :

- **augmentant massivement le nombre de postes de fonctionnaires (pas en ayant recours à la contractualisation)** et en mettant les moyens financiers nécessaires pour leur permettre d'être à la hauteur de leur mission,

- **abrogeant la loi de Transformation de la Fonction Publique** qui réduit à peau de chagrin le paritarisme, programme la suppression des CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) pourtant essentiels, et d'autant plus durant ces périodes de crise sanitaire, et multiplie les contrats précaires au sein de la fonction publique,

- **retirant le projet de réforme des retraites,**

- valorisant le point d'indice.

A Grenoble, mercredi 26 aout.

CNT Educ, FSU-Isère, Sud Education, PAS 38, Se-Unsa, CGT Educ, Sgen

Notre adresse mail est :

pas38@wanadoo.fr

Vous voulez [vous désinscrire ?](#)

